E

Rue de Husquet, 27 4820 Dison **☎**087/33.75.49 **☐**dir.husquet@ecolehusquet.be

Marche à suivre en cas d'accident scolaire

L'école vous a fourni 2 documents :

- 1. Faites remplir le certificat par le médecin.
- 2. Complétez le 2^{ème} document : signature, numéro de compte pour le remboursement, vignette de mutuelle de l'enfant.
- Rendez ces deux documents le plus rapidement possible au titulaire ou à la direction afin de ne pas être en dehors des délais pour la déclaration de l'accident. Celle-ci sera faite par la directrice.
- 4. Constituez un dossier contenant :
 - a. les tickets de pharmacie (signalez à votre pharmacien qu'il s'agit d'un accident scolaire)
 - b. les factures (hôpital, ambulance, ...) ainsi que l'extrait de compte prouvant le paiement
 - c. la quittance fournie par votre mutualité indiquant votre quote-part personnelle.

Un bon conseil : gardez une copie de tous ces documents.

5. Lorsque le dossier est complet, envoyez le tout à l'adresse suivante :

Ethias rue des Croisiers, 24 4000 LIEGE

En indiquant les renseignements repris sur le document envoyé par Ethias.

Je me tiens volontiers à votre disposition pour des renseignements complémentaires.

Chantal De Luca, Directrice f.f.